



Transporter des animaux vivants : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 04/12/2015

L'activité de transport d'animaux vivants est réglementée. Il faut respecter des conditions strictes : modalités de transport des animaux, nécessité d'un agrément, formation du personnel qui transporte les animaux, etc. Que devez-vous savoir ?

Transport d'animaux vivants : pour qui ?

Qui est concerné ? L'activité de transport d'animaux vivants comporte plusieurs intervenants : un organisateur, un transporteur, un convoyeur... et des animaux vivants !

A partir de quelle distance ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Transport d'animaux vivants : un organisateur-transporteur

Qui est-il ? La personne qui gère le transport d'animaux vivants est appelée « organisateur ». Il peut s'agir d'une société ou d'une personne ayant passé un contrat de transport avec un transporteur ou d'une société qui a sous-traité une partie du voyage.

Concrètement...

{ABONNEZ-VOUS}